



Zone de police du Tournaisis

PV de séance du Collège de police 11 septembre 2026

Table des matières

I. Infrastructure	1
1. 20260911 CL - Projet d'acquisition d'un bâtiment à Kain appartenant à BELFIUS S.A.	1

Madame la présidente Marie Christine MARGHEM ouvre la séance à 8 h 5 et la clôture à 8 h 25.

Sont présents :

Madame Marie Christine MARGHEM, présidente du collège de police, bourgmestre de la ville de TOURNAI

Madame Clara HURBAIN, bourgmestre de la commune de BRUNEHAUT,

Monsieur Gauthier DUDANT, bourgmestre de la ville d'ANTOING

Monsieur Michel CASTERMAN, bourgmestre de la commune de RUMES

Monsieur Dominique DEBRAUWERE, commissaire divisionnaire, chef de corps

Monsieur Paul-Valéry SENELLE, comptable spécial

Madame Valérie LEPOIVRE, secrétaire de zone

I. Infrastructure

1. 20260911 CL - Projet d'acquisition d'un bâtiment à Kain appartenant à BELFIUS S.A.

Le collège de police,

Vu la loi du 25 mai 2026 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et diverses autres dispositions relatives aux services de police ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en tant qu'il est applicable aux zones de police pluricommunales ;

Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu la circulaire CP3 du 29 mars 2011 relative au système du contrôle interne dans la police intégrée, structurée à deux niveaux qui introduit la notion de gestion des risques ;

Considérant que les locaux actuellement occupés par le poste de proximité de Kain ne répondent pas de manière adéquate aux besoins opérationnels, administratifs et logistiques du service ;

Considérant que ces locaux ne permettront pas, à terme, de satisfaire aux exigences de sécurité prescrites par les directives et circulaires applicables aux infrastructures policières, notamment en matière de contrôle des accès, de protection du personnel, des visiteurs et des informations sensibles ;

Considérant les travaux considérables qui devraient être réalisés dans l'actuel commissariat, installé au sein de la maison communale de Kain qui se trouve dans un état de vétusté avancé, pour le mettre aux normes de la circulaire ministérielle du 30/04/2019 GPI 91 relative à la sécurité minimales pour l'aménagement et la protection des espaces d'accueil de la police en Belgique d'ici le 1er janvier 2029

Considérant que plusieurs pistes de relocalisation ont été étudiées sur le territoire de la commune de KAIN ;

Considérant qu'au terme de cette analyse, un bâtiment de BELFIUS, actuellement agence bancaire, située [REDACTED], peut répondre, à terme, aux besoins actuels et futurs de la zone de police moyennant peu de travaux d'aménagement ;

Considérant que le chef de corps a visité le bâtiment et qu'il serait opportun de l'acquérir afin de le transformer en commissariat de proximité ;

Considérant que ce bâtiment correspond, d'ores et déjà à un grand nombre de besoins d'un commissariat de proximité, à savoir une superficie suffisante, un aménagement des surfaces de bureau déjà réalisé, la présence d'une salle permettant de sécuriser les armes du personnel, d'un contrôle d'accès déjà présent.

Considérant que le bâtiment sera vendu avec l'ensemble de son mobilier, lequel est dans un état quasi neuf ;

Considérant que BELFIUS S.A. sollicite une offre de minimum de 250.000,00 euros ;

Considérant que le bien bénéficie d'espaces de stationnement suffisants pour les besoins du personnel, des véhicules de service et du public ;

Considérant que l'acquisition du bâtiment « BELFIUS » offre une opportunité de disposer d'un immeuble existant répondant aux besoins de la Zone de police, moyennant quelques adaptations architecturales, tout en permettant une mise en œuvre plus rapide du projet ;

Considérant que cette solution apparaît plus efficiente tant sur le plan opérationnel que sur les plans financier et patrimonial ;

Considérant que l'acquisition du bâtiment permettrait d'éviter les délais, les aléas techniques et les surcoûts inhérents à la réalisation d'une nouvelle construction, tout en répondant, à terme aux besoins actuels et futurs de la Zone de police moyennant des travaux d'aménagement ;

Considérant la localisation du site et ses surfaces utiles ;

Considérant qu'aucune autre alternative équivalente sur le territoire Kainois n'a été trouvée ;

Considérant qu'il convient, dans un premier temps, de marquer un accord de principe sur l'acquisition du bien concerné ;

Considérant que la vente ne sera parfaite qu'à la signature d'un compromis de vente ou d'un acte authentique reprenant de manière définitive l'ensemble des éléments juridiques, techniques, cadastraux, urbanistiques et patrimoniaux de l'opération ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE MARQUER un accord de principe sur l'acquisition du bâtiment BELFIUS, sis [REDACTED], avec le mobilier existant et de faire une offre au prix de 280 000,00 euros en vue d'y installer les services de la proximité de Kain de la Zone de police du Tournaisis.

Art. 2 : D'INSCRIRE un montant de 280.000,00 € au budget extraordinaire 2027 pour l'acquisition du bâtiment à l'article 330/712-51 « Achats de bâtiments administratifs » et de le financer par un emprunt à contracter.

Art. 3 : DE POURSUIVRE les négociations avec le vendeur et de préparer tout document utile, notamment le compromis de vente ou la convention d'acquisition, en vue d'une approbation définitive d'un collège de police à venir.

Art. 4 : DE PRÉCISER que la vente ne sera parfaite qu'à la signature d'un compromis de vente ou d'un acte authentique reprenant de manière définitive l'ensemble des éléments juridiques, techniques, cadastraux, urbanistiques et patrimoniaux de l'opération.

Par le collège de police,

(s) : la Secrétaire zonale,
Valérie LEPOIVRE.

(s) : la Présidente,
Marie Christine MARGHEM.